



**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2005-2006)
LE 8 NOVEMBRE 2005**

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

2.0 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 8 NOVEMBRE 2005 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (02), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Denise Daoust (18), Suzanne Gaudette (08), Pascale Godin (06), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (01), Diane Soucy (04), Françoise Théoret (05), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (09), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Marcel Gélinas (03), Guy Sylvain (16)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

M^{me} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents au niveau secondaire
M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents au niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

ET :

M^{me} Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières et directeur par intérim du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Gilles Presseault, secrétaire général

Est absent : M. Alban Synnott (12), commissaire

Était également présent : M. Denis Giroux, comptable agréé de la firme Ruel, Giroux, Dorion, comptables agréés.



C.C.-1956-11-05

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2005
- 6.02 Plan triennal 2006-2009 – Actes d'établissement 2006-2007 – Liste des établissements 2006-2007 – Autorisation de procéder aux consultations
- 6.03 Redécoupage des bassins géographiques des écoles primaires de Châteauguay
 - A. Résultat de la préconsultation
 - B. Hypothèses en consultation officielle – Recommandation de la Direction générale
- 6.04 Tournoi de golf de la CSDGS
 - 6.04.1 Recommandation du comité 2004-2005
 - 6.04.2 Formation du comité 2005-2006
- 6.05 Nomination des membres du comité exécutif
 - 6.05.1 Rappel de la procédure d'élection
 - 6.05.2 Désignation – Secrétaire d'élection
 - 6.05.3 Désignation – Deux scrutateurs
 - 6.05.4 Mises en candidature et nominations

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Calendrier scolaire 2006-2007 - Projet à autoriser pour la consultation

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Comblement du poste de direction du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle – Désignation des commissaires
- 9.02 Négociation des conventions collectives – État de situation

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

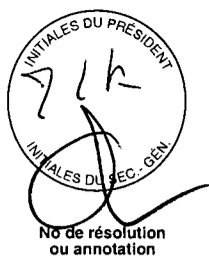
- 10.01 État financier au 30 juin 2005
- 10.02 Rapport du vérificateur externe 2004-2005

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Comité de sélection pour l'engagement des professionnels – Nomination d'un commissaire

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION



14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Information sur la « toxicomanie » et sur le comité sur la « sécurité alimentaire » (**sujet ajouté**)

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Séances plénières du conseil des commissaires : lieux des rencontres
- 18.02 Correspondance – TPS aux commissions scolaires
- 18.03 Agrandissement de l'école Jean-Leman – Article du journal Le Reflet
- 18.04 Communiqué – Prix du Lieutenant-gouverneur du Québec
- 18.05 Rapport de l'Équipe de travail de la FCSQ sur le maintien de l'accès à des services de qualité
- 18.06 Lettre de la Maison de la Petite Enfance – Centre l'Envol
- 18.07 Office québécois de la langue française – Certificat
- 18.08 Sport étudiant Richelieu – Rapport annuel 2004-2005 (**sujet ajouté**)

19.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Vente de terrains à Sainte-Catherine

En suivi.

2. Accessibilité aux services de garde lors de fermeture d'école pour intempéries

Ce sujet sera traité lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 22 novembre 2005.

3. Approche informatisée pour le fonctionnement du conseil des commissaires : étude de faisabilité (automne 2005)

Ce sujet sera traité lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 22 novembre 2005.

4. Fonctionnement du conseil des commissaires

Ce sujet sera traité lors du conseil des commissaires du 13 décembre 2005.

5. Sport étudiant Richelieu

Voir en dépôt de document au point 18.08.

6. Activités de partenariat du conseil des commissaires et la Direction générale avec des instances internes de la Commission scolaire

En suivi. Ce sujet sera traité lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 22 novembre 2005.



6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
18 OCTOBRE 2005

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2005.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2005 soit adopté avec les ajustements soulevés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVEC L'ACCORD DES MEMBRES DU CONSEIL DES
COMMISSAIRES, NOUS PROCÉDONS IMMÉDIATEMENT AUX
POINTS 10.01 ET 10.02 PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2004-
2005

C.C.- 1958-11-05 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
10.01 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2005

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier et la documentation. Il répond à une question. Il remercie Madame Christiane Chavarie, agente de la gestion financière, et Monsieur André Chénier, agent de la gestion financière, de même que Monsieur Denis Giroux, notre vérificateur, pour leur coopération à l'établissement des états financiers 2004-2005.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,
d'accepter le dépôt des états financiers 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil des commissaires remercie Monsieur Pierre Marchand et son personnel pour la clarté de la présentation.

10.02 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2004-2005

Monsieur Denis Giroux, comptable agréé, de la firme Ruel, Giroux, Dorion, comptables agréés, présente son rapport de vérification. Il répond à des questions.

NOUS RETOURNONS AU POINT 6.02 DE L'ORDRE DU JOUR



C.C. 1959-11-05
ou annotation

6.02 PLAN TRIENNAL 2006-2009 – ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2006-2007 – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2006-2007 – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX CONSULTATIONS

Monsieur Gilles Presseault, secrétaire général, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT l'obligation de consulter le comité de parents sur ces éléments (article 193 alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT les obligations de la Loi sur l'instruction publique concernant l'adoption annuelle d'un plan triennal, de la liste de ses établissements et des actes d'établissement (article 211 de la Loi sur l'instruction publique);

CONSIDÉRANT l'obligation de consulter les municipalités du territoire de la Commission scolaire, dont les MRC, selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 203 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (adoptée le 18 décembre 2003);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de procéder aux consultations suivantes :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2006-2009;
- Actes d'établissement 2006-2007;
- Liste des établissements 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 REDÉCOUPAGE DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CHÂTEAUGUAY

A. RÉSULTAT DE LA PRÉCONSULTATION

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier global.

B. HYPOTHÈSES EN CONSULTATION OFFICIELLE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente les résultats de l'analyse réalisée par la Direction générale, avec la collaboration des Services éducatifs aux jeunes, portant sur les différents points de vue exprimés par les cinq conseils d'établissement visés, lors de l'étape de la préconsultation.

Il rappelle l'objectif général de la Commission scolaire qui est d'assurer la capacité d'accueil de ses établissements et des services éducatifs à rendre aux élèves. À partir de cela, il



No de résolution
ou annotation

explique les deux hypothèses proposées par la Direction générale.

Des commissaires émettent des commentaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'adopter, pour consultation, les deux hypothèses soumises par la Direction générale;

d'autoriser la période de consultation officielle du 9 novembre au 16 décembre 2005 auprès des conseils d'établissement concernés par l'entremise du document en appui à la consultation.

Dans le cadre des discussions, Monsieur Éric Allard propose un amendement ayant pour but d'inclure dans les consultations, les hypothèses venant du conseil d'établissement de l'école Saint-Jude, à savoir d'inclure trois rues, soit les rues Marquette, Normand et Reid aux deux hypothèses de la proposition principale. Ces ajouts de rues permettront à des élèves qui appartiennent présentement au bassin de l'école de la Rive ou de l'école Laberge de fréquenter l'école Saint-Jude.

Des opinions et des questions sont soulevées par rapport à cet amendement. Après discussion, le vote est demandé par M. Guy Sylvain sur l'amendement proposé par Monsieur Éric Allard.

C.C.- 1960-11-05

EN AMENDEMENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'inclure aux deux hypothèses soumises par la Direction générale et proposées par Monsieur Jean-Pierre Bélair, c'est-à-dire :

une hypothèse 3 en ajoutant les rues Marquette, Normand et Reid à l'hypothèse 1;

et

une hypothèse 4 en ajoutant les rues Marquette, Normand et Reid à l'hypothèse 2.

D'autoriser la période de consultation officielle du 9 novembre au 16 décembre 2005 auprès des conseils d'établissement concernés par l'entremise du document en appui à la consultation.

Le vote est demandé et se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires
ABSTENTION : 5 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Une discussion s'ensuit sur la nécessité de prendre un vote sur la proposition principale de Monsieur Jean-Pierre Bélair. Demandé de se prononcer sur le sujet, le secrétaire général, Monsieur Gilles Presseault, est d'avis qu'il vaudrait mieux que les commissaires se prononcent maintenant sur la proposition principale puisque certains commissaires pourraient être en désaccord avec ce qui est contenu dans la proposition d'origine.

Plusieurs commissaires maintiennent un avis contraire. La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, ayant entendu les divers points de vue, juge également qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote sur la proposition principale. Le sujet est clos.

6.04 TOURNOI DE GOLF DE LA CSDGS

6.04.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ 2004-2005

Monsieur Guy Sylvain, commissaire, fait un rapport sur la tenue du « Tournoi de golf 2005 de la CSDGS ». Il souligne que les membres du comité golf sont très satisfaits du travail réalisé et des résultats atteints. Des points forts et des inconvénients, de même que des pistes de solution ont été mises de l'avant pour la 7^e édition à venir. Il recommande que ces pistes soient analysées plus en profondeur par les membres du prochain comité et que des propositions soient éventuellement soumises au conseil des commissaires.

Finalement, il rappelle le bon travail et l'énergie déployée par Mesdames Lise Boursier et Paule Bellavance du Service du secrétariat général et de l'information pendant toute la durée de l'organisation du tournoi de golf. Une lettre d'appréciation sera communiquée aux élèves artistes qui se sont produits à cette occasion.

C.C.- 1961-11-05

6.04 TOURNOI DE GOLF DE LA CSDGS

6.04.2 FORMATION DU COMITÉ 2005-2006 – 7^e ÉDITION

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, invite les commissaires intéressés à faire partie du comité du tournoi de golf 2005-2006 à se manifester.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les commissaires suivants : Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Suzanne Gaudette, Louise Tremblay, Messieurs Éric Allard et Guy Sylvain, soient désignés membres du comité du « Tournoi de golf 2005-2006 – 7^e édition », nominations jusqu'à la tenue de la séance régulière du conseil des commissaires de septembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

6.05.1 RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, rappelle la procédure d'élection.



C.C.-1962-11-05
No de résolution
ou annotation

**6.05.2 COMITÉ EXÉCUTIF - DÉSIGNATION -
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain,
commissaire,

que **Monsieur Richard Bédard**, directeur du Service
des ressources matérielles, soit nommé secrétaire
d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1963-11-05

**6.05.3 COMITÉ EXÉCUTIF - DÉSIGNATION D'UN
SCRUTATEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain,
commissaire,

que **Monsieur Denis Hudon**, directeur du Service des
technologies de l'information et des communications,
soit nommé scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1964-11-05

**COMITÉ EXÉCUTIF - DÉSIGNATION D'UN
SCRUTATEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy,
commissaire,

que Madame Michelle Fournier, directrice du Service
des ressources humaines, soit nommée scrutatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05.4 MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS
Le secrétaire général, Monsieur Gilles Presseault,
rappelle la mécanique mise en place au cours des deux
dernières années avant de procéder à la désignation des
mises en candidature.

C.C.-1965-09-04⁵

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 58,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-
Brisson, commissaire,

que la présente séance ordinaire du 8 novembre 2005
soit ajournée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1966-09-04⁵

À 21 h 04,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain,
commissaire,

de retourner en séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.- 1967-11-05

À NOTER QUE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES, OCCUPE LE POSTE 1 PROVENANT DE LA CIRCONSCRIPTION 07

MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 2

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que M^{me} Diane Soucy, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au poste 2 provenant de la circonscription 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-1968-11-05

No de résolution
ou annotation

MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 3

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4 = 2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10 = 2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21 = 3 postes

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que **M^{me} Claudine Caron-Lavigueur**, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au **poste 3** provenant de la circonscription 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
C.C.-1969-11-05

MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 4

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que **M. Éric Allard**, commissaire, soit nommé membre du comité exécutif au **poste 4** provenant de la circonscription 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



~~C.C.-1470-11-05~~

No de résolution
ou annotation

MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 5

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que **Mme Solange Couture Dubé**, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au **poste 5** provenant de la circonscription 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-1071-11-05
No de résolution
ou annotation

6.05.4 MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 6

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

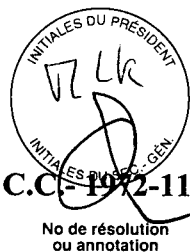
CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que M^{me} Margot Pagé, commissaire, soit nommée membre du comité exécutif au poste 6 provenant de la circonscription 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MISES EN CANDIDATURE ET NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF – POSTE 7

CONSIDÉRANT l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents »;

CONSIDÉRANT que la présidente de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries occupe un des postes, celui de la circonscription 07;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1411-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 déterminant à sept le nombre de membres du comité exécutif ayant droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la répartition des postes adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 au point 12.02 (Résolution C.C.-1412-11-03) :

Pour les circonscriptions 1 à 4	=	2 postes
Pour les circonscriptions 5 à 10	=	2 postes
Pour les circonscriptions 11 à 21	=	3 postes

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1734-11-04 qui maintient le statu quo quant à la modalité de répartition des postes adoptée le 25 novembre 2003 (résolution C.C.-1412-11-03);

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1413-11-03 adoptée lors de la réunion du 25 novembre 2003 fixant à un (1) an la durée du mandat des membres élus au comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que **M. Yvon Derome**, commissaire, soit nommé membre du comité exécutif au **poste 7** provenant de la circonscription 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
ou annotation
C.C.-1973-11-05

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
7.01 CALENDRIER SCOLAIRE 2006-2007 - PROJET À
AUTORISER POUR LA CONSULTATION

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Une suggestion est apportée quant à la présentation du calendrier 2006-2007.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

de procéder aux consultations d'usage du projet de calendrier scolaire 2006-2007 pour la formation générale des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-1974-11-05

9.01 COMPLEMENT DU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE - DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE
Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la circulaire 61-02-01 du recueil des règles générales d'administration;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, est membre d'office;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

de désigner **Madame Micheline Patenaude-Fortin**, comme commissaire pour participer au comité de sélection pour le poste de directeur ou de directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1975-11-05

COMPLEMENT DU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE - DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE
SUBSTITUT

CONSIDÉRANT la circulaire 61-02-01 du recueil des règles générales d'administration;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, est membre d'office;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

de désigner **Monsieur Roch Thibault**, comme commissaire substitut pour participer au comité de sélection pour le poste de directeur ou de directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**9.02 NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES –
ÉTAT DE SITUATION**

Les commissaires acceptent que ce sujet soit reporté à la fin de la rencontre et traité en huis clos.

C.C.-1976-11-05

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**11.01 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ENGAGEMENT DES
PROFESSIONNELS – NOMINATION D'UN COMMIS-
SAIRE**

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle 73-0175 qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les mandats confiés aux professionnels sont conditionnels à l'autorisation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

de désigner **Monsieur Marcel Gélinas**, commissaire, comme membre du comité de sélection pour l'engagement des professionnels en architecture pour les divers projets prévus au Plan triennal du maintien des actifs immobiliers (PTMAI) et autorisés dans le cadre de la mesure 50690 (maintien de bâtiment).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
COMMUNICATIONS**

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.0 COMITÉ DE PARENTS

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

**16.01 INFORMATION SUR LA « TOXICOMANIE » ET SUR LE
COMITÉ SUR LA « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »**

Une commissaire nous informe de la distribution prochaine dans les écoles d'une brochure concernant la toxicomanie par le CSSS Jardins-Roussillon.

Cette commissaire nous apporte également des précisions quant au comité sur la « Sécurité alimentaire ».



17.0 **COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Communication de la présidente

La présidente, Madame Marie-Louise Kerneis, fait rapport sur :

- ☞ Le gala des entreprises organisé par le CLD de Roussillon, dont la remise des prix commandités par la Commission scolaire, pour l'accueil des stagiaires en formation professionnelle, soit :
 - Brasseur Transport inc.
 - CLSC Kateri de Candiac
- ☞ Deux rencontres des présidences et des directions générales (PDG) sont prévues à Québec, soit le 18 novembre et le 2 décembre 2005.
- ☞ Avis de grève du 14 novembre prochain déposé par le personnel de soutien.
- ☞ Des remerciements sont adressés aux organisateurs de la Soirée Reconnaissance du 3 novembre dernier (prix Reconnaissance et 25 ans de service en Éducation).

C.C.-1977-11-05

ÉLUS MUNICIPAUX – LETTRE DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire et présidente,

qu'une lettre de félicitations soit adressée aux nouveaux élus municipaux suite à l'élection du 6 novembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Guy Sylvain, **commissaire**, dépose et commente le rapport annuel 2004-2005 du Sport étudiant Richelieu. La Direction générale vérifiera la possibilité d'accueillir l'activité de remise des prix du mérite sportif (Gala d'excellence) à l'école Louis-Philippe-Paré ou à l'école de la Magdeleine, sous réserve que Monsieur Guy Sylvain confirme la date de l'événement.

Communication de la directrice générale

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, fait rapport sur :

- ☞ Le communiqué déposé au point 18.04 sur les Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'année 2005.
- ☞ Le document déposé au point 18.07 sur la certification obtenue de l'Office québécois de la langue française.
- ☞ Journée portes ouvertes à l'École de formation professionnelle de Châteauguay et inauguration des nouveaux locaux du Centre le Rustik à Châteauguay ; invitations pour le dimanche 20 novembre 2005.
- ☞ Les « Projets à frais partagés » (mesure 50530) pour la réalisation de projets d'embellissement des cours d'écoles pour les écoles suivantes : de l'Aquarelle, de la Petite-Gare, des Bourlingueurs, des Trois-Sources, Gérin-Lajoie, Jacques-Barclay, Louis-Lafortune, Notre-Dame-Saint-Joseph, Saint-Bernard, Saint-Jean, Saint-Joseph (Mercier) et Saint-Marc.



- ☞ Rappel du rassemblement du temps des Fêtes le jeudi 8 décembre 2005 au complexe Roméo V. Patenaude à Candiac. Invitation déposée sur place.
- ☞ Sondage sur la mise en place d'un comité de formation des commissaires à remettre à la Direction générale au plus tard le 22 novembre 2005 : demande du comité ad hoc sur la « participation des membres du conseil à des activités de représentation ».
- ☞ Comité ad hoc sur la reddition de comptes : date à convenir avec les membres après la rencontre.
- ☞ Session de formation des commissaires du Regroupement des commissaires de la Montérégie (RCSM) – 22 octobre 2005 – Document disponible – Monsieur Jean-Pierre Bélaïr, commissaire, souligne son appréciation pour cette formation.

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Séances plénières du conseil des commissaires : lieux des rencontres
- 18.02 Correspondance – TPS aux commissions scolaires
- 18.03 Agrandissement de l'école Jean-Leman – Article du journal Le Reflet
- 18.04 Communiqué – Prix du Lieutenant-gouverneur du Québec
- 18.05 Rapport de l'Équipe de travail de la Fédération des commissions scolaires du Québec sur le maintien de l'accès à des services de qualité
- 18.06 Lettre de la Maison de la Petite Enfance – Centre l'Envol
- 18.07 Office québécois de la langue française – Certificat
- 18.08 Sport étudiant Richelieu – Rapport annuel 2004-2005

C.C.-1978-11-05

HUIS CLOS

À 21 h 30,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1979-11-05

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 22 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



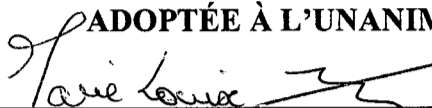
C.C. 1980-11-05
ou annotation

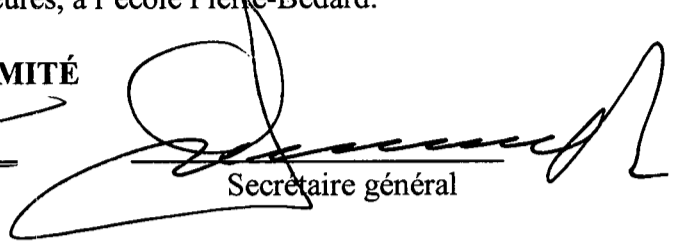
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée au mardi
22 novembre 2005 à 19 heures, à l'école Pierre-Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidence de la séance


Secrétaire général

A.13.02
D:\Textes\Ce\2005-2006\Procès-verbaux\8 novembre 2005.doc